

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Session 2021

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

21-MC-ICCEAAC-ORAL-AC-P

SUJET 21

Une épreuve orale technique, commune aux deux concours, déclinée selon les spécialités.

Cette épreuve doit permettre au candidat de répondre à une question technique, tirée au sort, relative à la spécialité choisie lors de l'inscription, nécessitant la formulation d'un avis, la définition de modalités de mise en œuvre et la présentation au jury, de manière argumentée, d'une stratégie proposée au supérieur hiérarchique, et ce dans une démarche d'aide à la décision prenant en compte les éléments de contexte territoriaux.

La question technique pourra être accompagnée d'un dossier de 4 pages maximum.

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'entretien : 30 minutes, dont :

- 15 minutes au plus de présentation par le candidat,
- 15 minutes au moins d'échanges avec le jury.

Note éliminatoire < 5/20

Coefficient 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 2 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

SUJET 21

La publication du sixième rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) le 9 août 2021 donne à l'urgence climatique un sens nouveau : il convient aujourd'hui d'agir pour participer à la diminution mondiale des émissions de gaz, mais pour ce faire, il faut être capable d'anticiper au mieux les changements à venir sans avoir toutes les clefs d'un futur difficile à prévoir. (Shift Project).

Dans ce contexte, le mot adaptation prend un sens très fort, il s'agit d'anticiper au mieux de manière active ce que sera le monde de demain, le rôle des « territoires » y apparaît très clairement ce sont les lieux où vivent les humains et où se développent leurs activités, donc le lieu de la culture.

Bifurquer vers un nouveau projet de territoire sobre et résilient invite à un renouvellement des pratiques démocratiques plaçant les populations au cœur de la refondation des politiques publiques.

Quels seraient, selon vous, les axes à développer pour élaborer ce nouveau type de projet de territoire ?